

CONTRIBUTION A L'INVENTAIRE ENTOMOLOGIQUE DE L'ILE D'OUSSON (CHATILLON SUR LOIRE, LOIRET) : LES ORTHOPTERES

Bernard DEFAUT

Aynat

F 09400 Bédeilhac

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de l'étude générale du site de l'Ile d'Ousson par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, j'ai été chargé en 1995 de dresser un inventaire entomologique général. Le travail sur le terrain s'est effectué en seulement 5 jours, au cours de la première semaine de septembre.

Mon rapport d'étude initial n'a jamais été publié, ce qui a manifestement gêné certains de ses utilisateurs. Il présentait originellement deux parties ; la première était consacrée aux Orthoptères, conduite selon mon approche cénotique habituelle, et la seconde concernait les autres ordres d'insectes. Cette deuxième partie n'était évidemment qu'une liste très incomplète, et de surcroît très imparfaitement déterminée¹ (cependant cette liste commentée avait été enrichie dans le rapport inédit par les connaissances personnelles de Jean Maurette). Je n'ai conservé ici que la première partie.

Dans la version présentée ci-après j'ai complètement remanié la description du peuplement mésophile et j'ai réinterprété cénotiquement le relevé exécuté dans le marécage. J'ai éliminé la partie consacrée aux conseils de gestion car elle n'est plus guère d'actualité. Pour le reste je me suis contenté de reproduire le texte original, après avoir rectifié les coquilles et « rafraîchi » les indications sur la distribution générale des espèces.

LES ESPECES

1. Les vingt quatre espèces rencontrées.

Pour chaque espèce quelques indications seront données, d'une part sur la distribution générale, d'autre part sur la répartition dans l'Ile d'Ousson.

Globalement il s'agit d'une faune eurosibérienne, les éléments d'origine méridionale étant minoritaires (*Oecanthus pellucens*, *Calliptamus italicus*, *Mantis religiosa*).

¹ Une collection a été constituée à cette occasion ; elle est restée la propriété de la Société des Amis du Muséum d'Histoire Naturelle de Chartres.

Ensifera.**Tettigoniidae.**

1. *Phaneroptera falcata* (Poda 1761).

- Région eurosibérienne (au nord jusqu'au sud de la Hollande, au sud jusqu'au nord du Portugal).
- Ile d'Ousson : trouvé seulement dans le marécage. Pourtant possible, à priori, dans d'autres types de milieux non ou peu arborés.

2. *Conocephalus fuscus* (F. 1793).

- Zone paléarctique occidentale, au nord jusqu'en Belgique, au sud jusqu'au Maghreb.
- Ile d'Ousson : dans les milieux faiblement arborés, y compris le marécage.

3. *Conocephalus dorsalis* (Latreille 1804).

- Surtout région eurosibérienne (au nord jusqu'en Scandinavie méridionale) ; mais empiète nettement sur la région méditerranéenne (au sud jusqu'en Espagne méridionale).
- Ile d'Ousson : uniquement dans le marécage (c'est d'ailleurs une espèce franchement hygrophile).

4. *Ruspolia n. nitidula* (Scopoli 1786).

- Europe méridionale, au nord jusque dans la Somme ; Afrique du Nord.
- Ile d'Ousson : friches herbacées à strate haute.

5. *Tettigonia viridissima* L. 1758.

- Zone paléarctique, au nord jusqu'en Scandinavie méridionale, au sud jusque sur les Atlas marocains.
- Ile d'Ousson : bois denses (au sommet des arbres), haies, marécages.

6. *Platycleis tessellata* (Charpentier 1825).

- Zone paléarctique occidentale (vers l'est atteint l'Iran)
- Ile d'Ousson : friches herbacées à strate basse.

7. *Metrioptera roeselii* (Hagenbach 1822).

- Région eurosibérienne, au nord jusqu'en Scandinavie méridionale, au sud jusque dans les Pyrénées.
- Ile d'Ousson : curieusement cette espèce n'a été trouvée que dans une seule station (une friche herbacée à strate haute).

8. *Pholidoptera griseoptera* (de Geer 1773).

- Région eurosibérienne occidentale, débordant peut-être un peu sur la région méditerranéenne. Au nord jusque dans le sud de la Scandinavie, au sud jusqu'en Espagne septentrionale.
- Ile d'Ousson : milieux à encombrement végétal important (ronciers, haies basses, marécages).

Gryllidae.

9. *Gryllus campestris* L. 1758.

- Zone paléarctique occidentale, au nord jusqu'en Scandinavie, au sud jusque sur les Atlas marocains.
- Ile d'Ousson : friches herbacées et pelouses.

10. *Nemobius sylvestris* (Bosc 1792).

- Zone paléarctique, au nord jusqu'en Hollande, cité au sud jusqu'à Tanger et Bône.
- Ile d'Ousson : lisière des bois denses, haies arborées, haies basses. Pénètre aussi assez loin au cœur des pelouses et friches herbacées : erratique ? ou indigène ?

11. *Oecanthus pellucens* (Scopoli 1763).

- Région paléarctique méridionale, au nord jusqu'en Belgique, où il reste localisé.
- Ile d'Ousson : noté d'une part dans un roncier discontinu, d'autre part dans les buissons entourant la station 579.

Caelifera.**Tetrigidae.**

12. *Tetrix ceperoi* (Bolivar 1887).

- Zone paléarctique occidentale, au nord jusqu'en Hollande, au sud jusqu'en Espagne méridionale.
- Ile d'Ousson : pelouses, et rivages de la Loire.

13. *Tetrix subulata* (L. 1758).

- Zone paléarctique occidentale, au nord jusqu'au cercle polaire, au sud jusqu'en Espagne moyenne.
- Ile d'Ousson : une seule station, la « jachère » (571).

Catantopidae.

14. *Calliptamus italicus* (L. 1758).

- Europe méridionale et Asie. Vers le nord jusque dans la région parisienne et la Meuse ; au sud jusque en Andalousie.

- Ile d'Ousson : un seul individu observé, dans une pelouse écorchée, un peu en dehors de la limite occidentale de la Réserve (station 577).

Acrididae.

15. *Oedipoda caerulescens* (L. 1758).

- Zone paléarctique, au nord jusque dans le sud de la Suède, au sud jusqu'au Sahara.
- Ile d'Ousson : sur les sols dénudés, tels les chemins (espèce lithophile).

- 16. *Aiolopus t. thalassinus* (F. 1781).

- Europe, au nord jusqu'en Seine et Marne. Toute l'Afrique.
- Ile d'Ousson : pelouses à strate basse, et sols dénudés.

17. *Gomphocerippus rufus* (L. 1758).

- Région eurosibérienne occidentale, au nord jusqu'en Scandinavie méridionale, au sud jusque dans les Pyrénées françaises.
- Ile d'Ousson : lisières des bois, haies arborées.

18. *Chorthippus m. mollis* (Charpentier 1825).

- Répartition générale mal connue, du fait de confusions faciles avec deux espèces voisines.
- Ile d'Ousson : friches herbacées, pelouses.

19. *Chorthippus b. biguttulus* (L. 1758).

- Région eurosibérienne. Atteint au sud les Pyrénées ibériques.
- Ile d'Ousson : friches herbacées, pelouses.

20. *Chorthippus albomarginatus* (de Geer 1773).

- Répartition eurosibérienne, au nord jusqu'en Scandinavie, au sud jusque dans les Pyrénées. Cité à tort d'Afrique du Nord.
- Ile d'Ousson : friches herbacées et pelouses. C'est l'espèce la plus fréquente dans ce type de milieux, avec *Chorthippus p. parallelus* et *Euchorthippus declivus*.

21. *Chorthippus dorsatus* (Zetterstedt 1821).

- Région eurosibérienne, au nord jusque dans le sud de la Suède, au sud jusque dans le Nord de l'Espagne et les Chaînes Ibériques.
- Ile d'Ousson : friches herbacées et pelouses.

22. *Chorthippus p. parallelus* (Zetterstedt 1821).

- Région eurosibérienne, au nord jusqu'en Scandinavie, au sud jusque dans les Pyrénées.
- Ile d'Ousson : friches herbacées et pelouses.

23. *Euchorthippus declivus* (Brisout 1848).

- Europe, au nord jusqu'en Normandie et dans l'Aisne, au sud jusque dans la région pyrénéo-cantabrique et les Chaînes Ibériques.
- Ile d'Ousson : friches herbacées et pelouses.

Mantodea.

Mantidae.

24. *Mantis religiosa* L. 1758.

- Europe méridionale, au nord jusqu'en Belgique et en Pologne. Asie, Afrique du Nord.

2. Les sept espèces intéressantes au titre de la protection de la Nature.

Au moins sept espèces qui vivent sur l'Ile d'Ousson sont intéressantes du point de vue de la protection des espèces, soit parce qu'elles sont relativement rares sur le territoire national (*Conocephalus dorsalis*), soit parce qu'elles sont menacées par la disparition des milieux humides (*Conocephalus dorsalis*, *Aiolopus t. thalassinus*), soit parce qu'elles sont en régression sensible plus au nord, pour des raisons pas toujours bien élucidées mais à rapporter à priori à la disparition de leurs milieux ou à la pollution (*Ruspolia n. nitidula*, *Platycleis tessellata*, *Oecanthus pellucens*, *Calliptamus italicus*, *Oedipoda caerulescens*).

Certaines de ces espèces se sont même éteintes récemment en Belgique, au Luxembourg ou en Allemagne (*Platycleis tessellata*, *Oecanthus pellucens*, *Calliptamus italicus*) ; quelques unes sont protégées en Ile de France (*Journal Officiel* du 23 septembre 1993 : *Ruspolia n. nitidula*, *Oecanthus pellucens*, *Oedipoda caerulescens*).

3. Les six espèces dont l'absence est étonnante.

Curieusement il semble manquer un petit contingent d'espèces habituellement banales en France non méditerranéenne, et qui seraient donc bien à leur place ici, dans les friches herbacées ou les pelouses :

Tettigoniidae : *Platycleis a. albopunctata*, *Ephippiger e. diurnus*.

Acrididae : *Chrysochraon d. dispar*, *Omocestus rufipes*, *Stenobothrus lineatus*, *Chorthippus b. brunneus*.²

Une gestion diversifiée pourrait permettre leur implantation et leur développement.

LES PEUPELEMENTS ORTHOPTERIQUES

La méthode utilisée a été exposée en détail *in* DEFAUT 1994. Je me contenterai ici de rappeler qu'elle est dérivée directement de celle utilisée en phytosociologie pour caractériser les associations végétales.

Voici maintenant un extrait du système syntaxonomique général, qui explicitera le vocabulaire utilisé dans les lignes suivantes :

Chorthippea paralleli : synusies des milieux ouverts, en bioclimats eurosibériens.

Roeselianetea / etalia roeselii : en bioclimat collinéen.

Tetricion undulatae : dans des prairies humides ou mésohumides (parfois mésoxériques).

Conocephalo fuscae – Chorthippetum mollis : dans le Loiret.

Conocephalion dorsalis : dans des friches marécageuses hautes.

Conocephaletum dorsalis : de la Bretagne méridionale jusque dans le Loiret.

Ephippigerion vitium : dans des stations xériques ou mésoxériques.

Oecanthea pellucens : synusies des milieux ouverts, en bioclimats euryméditerranéens.

Aiolopea streptentis / thalassini : synusies des vasières, en bioclimats euryméditerranéens.

Nemobiea / etea sylvestris : synusies des bois denses et des haies, en bioclimats eurosibériens et subméditerranéens.

Phaneropteretalia falcatae : en bioclimat collinéen.

1. Le peuplement du milieu herbacé mésophile : *Conocephalo fuscae – Chorthippetum mollis* DEFAUT 1999³. (Tableau 1).

1-1. Analyse cénotique.

Les neuf relevés effectués dans les formations herbacées et mésophiles de l'Île d'Ousson sont assez homogènes : ils se rapportent tous à la division eurosibérienne **Chorthippea paralleli**, à la classe collinéenne **Roeselianetea roeselii** et à l'alliance **Tetricion undulatae** ; cette dernière est caractéristique de conditions stationnelles humides ou mésohumides (pourtant elles m'ont paru plutôt mésoxériques lors de mon passage, en début septembre).

La fréquence élevée de *Euchorthippus declivus* et surtout de *Chorthippus m. mollis* dans les 8 premiers relevés permet d'individualiser une synusie particulière au sein du **Tetricion undulatae** ; *Chorthippus albomarginatus* et *Chorthippus dorsatus* peuvent servir de différentielles. Cette synusie est très affine du **Chorthippetum albomarginati** DEFAUT 1994, identifié depuis la Bretagne méridionale jusque dans la Brenne. La principale différence porte sur l'absence des espèces relativement méridionales que sont *Tartarogryllus bordigalensis* et *Pteronemobius heydenii* ; il manque aussi (et curieusement) *Omocestus rufipes* et *Metrioptera roeselii*. Inversement *Chorthippus dorsatus* et *Chorthippus m. mollis* ont une fréquence élevée ici, alors qu'elles sont absentes du **Chorthippetum albomarginati**.

² Cependant la dernière espèce citée a peut-être été entendue dans la station 570.

³ Cette synusie a été rapidement présentée *in* DEFAUT 1999 b (page 61).

Ces différences sont peut-être la conséquence de la position plus septentrionale de la synusie d'Ousson ; il faudrait en compléter la description en multipliant les relevés aux alentours.

Les quatre relevés les plus performants en ce qui concerne l'indice de similitude S' (qui traduit la richesse des relevés en espèces de haute fréquence) sont les pelouses basses (relevés 1 à 4, où $S' = 0.73$ à 0.80), tandis que les quatre relevés les moins performants ($S' = 0.41$ à 0.71) sont les friches herbacées, dont une jachère.

La valeur la plus élevée (et de loin) de l'indice d'originalité dans le tableau est dû simultanément à la présence d'une espèce de basse fréquence, *Tetrix subulata*, et à l'absence de deux espèces de haute fréquence, *Chorthippus m. mollis* et *Chorthippus p. parallelus* (relevé 5, avec $O' = 56$). Ce relevé 5, effectué dans une jachère, appartient cependant nettement à l'alliance *Tetricion undulatae*, et presque aussi sûrement à cette synusie, comme le montre malgré tout l'ensemble de sa composition.

Le gestionnaire saura tirer parti de ces indications pour choisir des modes de gestion.

Tableau 1 : composition du *Conocephalo fuscae* – *Chorthippetum mollis*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Code de la station	L 570	L 583	L 574	L 577	L 581	L 579	L 591	L 572	L 584	
Altitude	130	130	130	130	130	130	130	130	130	
Pente et exposition	00	00	00	00	05 E	00	00	00	00	
Substrat	sable	sable	sable	sable	sable	sable	sable	sable	sable	
Recouvrement végétal total	90	100	90	70	90	100	100	100	100	
Recouvrement herbacé	80	100	90	70	90	100	60	100	100	
Recouvrement arbustif bas	<05	<05	00	00	00	20	40	00	00	
Recouvrement arbustif haut	10	00	00	00	00	00	05	00	00	
Recouvrement arboré	00	00	00	00	00	00	05	00	00	
Pourcentage de sol nu	10	00	10	30	10	00	00	00	00	
Hauteur strate végétale dominante	05	10	10	10	05 (20)	50	40	80	40	
Physionomie végétale	pelouse	pelouse	pelouse	pelouse	jachère	friche	friche	friche	Fréquences :	
Humidité stationnelle	MX	MX	MX	MX	MX	MX	MX	MX	MH	
Caractéristiques du <i>Tetricion undulatae</i>										
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	10	70	130	+++	10	05	.	05	88 V	25
<i>Conocephalus fuscus</i>	.	.	05	++	02	.	++(+)	.	50 III	01
<i>Aiolopus t. thalassinus</i>	90	.	85	++	15	.	.	.	50 III	.
<i>Tetrix subulata</i>	+	.	.	.	13 I	.
Caractéristiques des <i>Roeselianetea / etalia roeselii</i>										
<i>Euchorthippus declivus</i>	10	05	40	++	05	60	++	10	100 V	25
<i>Chorthippus m. mollis</i>	01	15	10	++	.	50	.	30	75 IV	.
<i>Platycleis tessellata</i>	10	05	40	++	15	05	.	.	75 IV	.
<i>Mantis religiosa</i>	01	05	+	.	38 II	.
<i>Ruspolia n. nitidula</i>	05	+(+)	.	25 II	.
<i>Metriopectera roeselii</i>	+(+)	.	13 I	.
<i>Gryllus campestris</i>	+	13 I	.
Caractéristiques des <i>Chorthippea paralleli</i>										
<i>Chorthippus p. parallelus</i>	10	15	10	++	.	25	+++	02	88 V	100
<i>Chorthippus b. biguttulus</i>	70	03	30	++	50	.	.	02	75 IV	.
<i>Chorthippus dorsatus</i>	.	05	.	.	02	05	.	01	50 III	50
Autres espèces										
<i>Nemobius sylvestris</i>	.	.	+	.	.	.	+	.	25 II	.
<i>Tetrix ceperoi</i>	.	02	13 I	.
<i>Calliptamus italicus</i>	.	.	.	+	13 I	.
Densité cénotique maximale et date correspondante	60 09 IX	120 09 IX	350 09 IX	.	100 09 IX	150 09 IX	.	50 09 IX	.	200 09 IX
Nombre total d'espèces (n)	8	8	9	9	9	8	7	6	17	5
Chiffre spécifique moyen (N)	8,00	.
Indice de similitude (S') et classement	0.74 3	0.73 4	0.80 1	0.79 2	0.70 6	0.71 5	0.41 8	0.62 7	.	.
Indice d'originalité (O') et classement	0.33 4 a	0.23 7	0.35 3	0.33 4 b	0.56 1	0.32 6	0.40 2	0.17 8	.	.

Le relevé 9 est très proche des précédents, mais il est fortement appauvri en espèces caractéristiques de classe / ordre. Pour cette raison, mais guidé aussi par les essais de test d'homogénéité, j'en ai fait un relevé incomplet ou atypique de la synusie.

Le test d'homogénéité construit à partir des huit premiers relevés tend vers la forme en U (laquelle s'accroît sensiblement si on retire du tableau le relevé 8, un peu atypique par son petit nombre d'espèces).

1-2. Variations densitaires.

a. Densités spécifiques.

On observe sur le tableau 1 que la densité d'une même espèce peut varier beaucoup le même jour d'une station à l'autre, sans qu'on puisse établir de corrélation convaincante avec les paramètres stationnels.

A ce propos, les phytosociologues ont fait remarquer depuis longtemps que la densité des espèces végétales dans leurs différents relevés était beaucoup moins significative que leur fréquence considérée sur l'ensemble de ces relevés (voir à ce sujet GUINOCHET 1973). Il en va de même en cénotique orthoptérique ; cependant j'observe depuis longtemps que les espèces qui sont dominantes ou codominantes dans les relevés se recrutent généralement parmi les espèces de haute fréquence (voir notamment DEFAUT 1994). Cela se confirme assez bien ici encore, avec *Chorthippus b. biguttulus*, *Chorthippus albomarginatus*, *Chorthippus p. parallelus*, *Aiolopus t. thalassinus* et *Chorthippus m. mollis*.

b. Densités cénotiques (c'est à dire toutes espèces confondues).

D'une manière générale on observe qu'un encombrement végétal important en densité ou en hauteur, qu'il soit herbacé ou ligneux, est défavorable à la densité orthoptérique cénotique. Cela semble se vérifier à Ousson aussi puisque c'est dans la station où la strate herbacée est la plus haute (80 cm : station 8) que la densité cénotique est la plus faible (50 individus par 100 m²).

2. Le peuplement du marécage : *Conocephaletum dorsalis* DEFAUT 1999.

L'exiguïté du marécage n'a permis qu'un seul relevé orthoptérique (station 573). Relativement aux précédents il est caractérisé par un petit nombre d'espèces, ce qui est typique des milieux extrêmes. La densité cénotique n'a pas été quantifiée précisément, mais elle est basse, sans doute inférieure à 50 individus par 100 m². *Conocephalus dorsalis* est l'espèce dominante.

Ce relevé de l'île d'Ousson a contribué à l'individualisation de la synusie *Conocephaletum dorsalis* dans mon étude récente de la Réserve Naturelle de Grand-Pierre et Vitain (DEFAUT, 1999 a : relevé 5 du tableau 5). Il se rattache bien aux *Roeselianetea roeselii* (avec *Phaneroptera falcata* et *Tettigonia viridissima*) et à l'alliance caractéristique des friches marécageuses *Conocephalion dorsalis* (avec *Conocephalus dorsalis*, *Conocephalus fuscus* et *Pholidoptera griseoaptera*). Cette synusie est connue pour le moment depuis la Bretagne jusqu'en Dordogne.

Dans ce contexte de friche haute (ici 120 cm) il est normal que manquent *Stethophyma grossum* et *Chorthippus p. parallelus*, espèces qui ne sont à l'aise dans les milieux très humides que si la végétation ne dépasse pas 50 cm, environ.

Si l'on désirait favoriser la première de ces deux espèces, qui s'est beaucoup raréfiée en France, il faudrait rabattre la hauteur de la végétation ; mais sans oublier que le *Conocephaletum dorsalis* est une synusie bien intéressante en elle-même !

3. Les boires forestières.

Les stations 589 et 589 bis étaient vides d'eau au moment de mon passage (septembre 95), et également vides d'Orthoptères, alors qu'on pouvait espérer des Tétrigidés ripicoles.

4. Le peuplement des berges sableuses de la Loire.

J'ai prospecté longuement la berge d'un îlot (station 580). Le recouvrement végétal y était de 70% ; il s'agit d'un tapis herbacé vert, haut de 15 cm (essentiellement une graminée en floraison). La pente étant faible (inférieure à 15°) il est probable que ce milieu est submergé périodiquement.

Deux Orthoptères seulement ont été notés, et avec des densités très basses : *Aiolopus t. thalassinus* (espèces dominante) et *Tetrix ceperoi*. Cela n'est pas sans rappeler la division *Aiolopea streptis / thalassini*, qui se rencontre habituellement sur les berges vaseuses en bioclimat euryméditerranéen (en Saintonge littorale par exemple, avec les deux espèces françaises d'*Aiolopus* et des Tétrigidés).

Dans tous les cas il s'agit de milieux extrêmes, très difficiles pour les Orthoptères.

Je manque de données pour aller plus loin. J'insiste cependant sur le fait qu'il s'agit là d'un élément d'une synusie très originale.

5. Le peuplement des sols dépourvus de végétation (et de litière).

Les surfaces presque complètement dépourvues de végétation (recouvrement végétal < 20%), et où le substrat affleure, sont rares sur l'Île d'Ousson, et de surcroît exigües. J'en ai repérées deux :

- l'une est consécutive à un désherbage chimique sous un fil de clôture électrique, pratiqué sur une largeur de 1,50 m (en limite nord-est de la station 574). J'y ai observé *Oedipoda caerulescens* et *Aiolopus t. thalassinus*.

- l'autre correspond à un chemin séparant les prairies des stations 570 et 572. J'ai noté *Oedipoda caerulescens*.

Par ailleurs la piste carrossable qui traverse la jachère 581 est très irrégulièrement dénudée ; à cause de cela elle héberge *Oedipoda caerulescens*, mêlé à des espèces de la jachère.

Oedipoda caerulescens est donc ici une constante des surfaces dénudées. Si l'on désirait mieux connaître ce type de peuplement il faudrait étendre artificiellement les milieux pionniers sur l'Île d'Ousson. Peut-être verrait-on apparaître alors des espèces caractéristiques de la division euryméditerranéenne *Oecanthea pellucens* ou de catégories syntaxonomiques subordonnées, comme *Calliptamus b. barbarus*, *Oedipoda germanica*, *Sphingonotus c. caerulans*.

Naturellement pour parvenir à cette fin il vaudrait beaucoup mieux avoir recours à un surpâturage ou à un désherbage mécanique qu'à un désherbage chimique.

6. Le peuplement des haies et les lisières arborées. (Tableau 2).

Les stations 1 à 3 sont des haies arborées (avec notamment *Crataegus monogyna*, *Rosa sp.*, *Acer campestre*), la station 4 est la lisière d'un fourré haut et dense à *Prunus spinosa*, la station 5 un roncier.

Les relevés orthoptériques présentent bien la combinaison faunistique originale propre à ce type de milieux, difficiles à étudier, et encore mal connus : les division et classe *Nemobiea / etea sylvestris* sont affirmées ici par 3 espèces, et l'ordre collinéen *Phaneropteretalia falcatae* par une seule (tableau 2). A souligner que le petit nombre d'espèces dans chaque relevé est typique, également.

Une prospection plus approfondie permettrait-elle de découvrir l'espèce arboriphile *Meconema thalassinum*, voire aussi *Phaneroptera falcata* ou *Phaneroptera nana nana* ?

Tableau 2 : le peuplement des haies et des lisières forestières.

	1	2	3	4	5
Code de la station	L 571	L 575	L 586	L 585	L 602
Altitude	130	130	130	130	130
Pente et exposition	00	00	00	00	00
Substrat	sable	sable	sable	sable	sable
Recouvrement végétal total	100	100	100	100	100
Recouvrement herbacé
Recouvrement ligneux	100	100	100	100	100
Physionomie végétale	haie	haie	haie	fourré	roncier
Caractéristiques des <i>Phaneropteretalia falcatae</i>					
<i>Gomphocerippus rufus</i>	.	+	+	+	.
Caractéristiques des <i>Nemobiea / etea sylvestris</i>					
<i>Nemobius sylvestris</i>	+	+	+	.	+
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	.	+	+	.	+
<i>Tettigonia viridissima</i>	.	+	.	.	.
Autres espèces					
<i>Oecanthus pellucens</i>	+
Nombre total d'espèces (n)	1	4	3	1	3

7. Les bois denses.

Les trois stations prospectées sont des chênaies pédonculées-fresnaies denses (le recouvrement arboré est de l'ordre de 90%).

Dans la station 578 le recouvrement arbustif (*Crataegus monogyna*) est variable mais partout inférieur à 20% (du moins dans les zones prospectées), et le recouvrement herbacé est de 90% (avec surtout *Glechoma hederacea* et *Hedera helix*). La station 582 a un sous-bois facilement pénétrable également (avec *Urtica sp.*, *Rubus sp.*, *Ranunculus sp.*). Au contraire le recouvrement arbustif haut est de 50% en moyenne dans la station 590 (avec *Ulmus sp.*, *Fraxinus excelsior*, *Crataegus monogyna*) et le recouvrement arbustif bas de 20% (*Rubus sp.*, *Fraxinus excelsior*) ; le recouvrement herbacé reste très important (90%, surtout *Hedera helix*).

Malgré une prospection prolongée ces trois stations ne m'ont rien livré, si ce n'est *Tettigonia viridissima* qui stridulait au sommet d'un arbre dans la station 578. J'ai été particulièrement surpris de ne pas même rencontrer un individu de *Nemobius sylvestris*, petit grillon habituellement si commun sur les litières forestières dans la moitié sud de la France. Peut-être serait-il bon de procéder à quelques abattages d'arbres ça et là, afin de faire entrer lumière et chaleur.

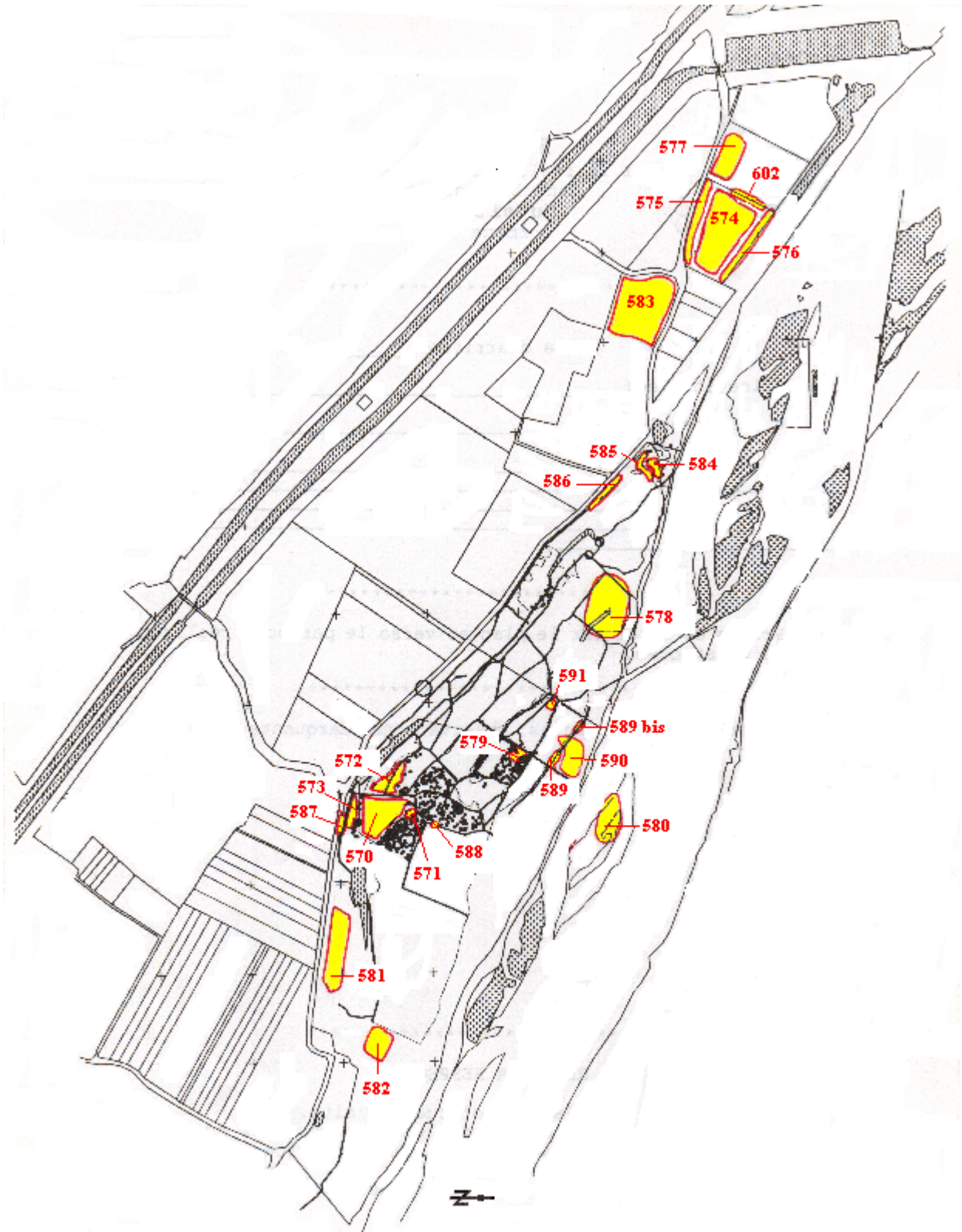
8. Les fourrés hauts et denses.

Constitués de *Prunus spinosa* (souvent dominant), *Crataegus monogyna*, *Rosa sp.*, les fourrés hauts et denses sont difficiles à prospecter car impénétrables ; mais il semble bien qu'ils soient à peu près vides d'Orthoptères (excepté en lisière, comme cela a été expliqué plus haut).

Ces fourrés ont peut-être pris une extension excessive sur l'Île d'Ousson en regard de leur utilité biologique. En tous cas sur le plan entomologique il y aurait surtout des avantages à les faire reculer, au moins un peu.

REFERENCES

- DEFAUT B., 1994 – Les synusies orthoptériques en région paléarctique occidentale. Association des Naturalistes d'Ariège, F 09240 La Bastide de Sérou, 275 p.
- DEFAUT B., 1995 – Inventaire de la faune entomologique de l'Île d'Ousson ; première partie : les Orthoptères. Rapport inédit, pp. 4-10, 3 tableaux hors-texte, 3 cartes hors-texte.
- DEFAUT B., 1999 a – Pré-inventaire orthoptérique de la Réserve Naturelle de Grand-Pierre et Vitain (Loir et Cher) et orientations de gestion. *Matériaux Entomocénologiques*, 4, 51-86.
- DEFAUT B., 1999 b – Synopsis des Orthoptères de France (deuxième édition, révisée et augmentée). Numéro hors série de *Matériaux Entomocénologiques*, 87 p.
- DEFAUT B. et MAURETTE J., 1995 – Inventaire de la faune entomologique de l'Île d'Ousson ; deuxième partie : les autres ordres. Rapport inédit, pp. 11-14.
- GUINOCHET M., 1973 – Phytosociologie. Masson, 227 p.



Carte 1 : situation des stations

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	37
LES ESPECES	37
1. Les vingt quatre espèces rencontrées	37
2. Les sept espèces intéressantes au titre de la protection de la Nature	39
3. Les six espèces dont l'absence est étonnante	40
LES PEUPELEMENTS ORTHOPTERIQUES	40
1. Le peuplement du milieu herbacé mésophile : <i>Conocephaletum fuscae</i> – <i>Chorthippetum mollis</i>	40
1-1. Analyse cénotique	40
1-2. Variations densitaires	42
2. Le peuplement du marécage : <i>Conocephaletum dorsalis</i>	42
3. Les boires forestières	42
4. Le peuplement des berges sableuses de la Loire	42
5. Le peuplement des sols dépourvus de végétation	43
6. Le peuplement des haies et des lisières forestières	43
7. Les bois denses	44
8. les fourrés hauts et denses	44
REFERENCES	44
Carte 1 : situation des stations	45